



**DECISION**

**Concernant la signature d'un contrat de maintenance et  
d'assistance à l'utilisation de progiciels de gestion  
financière avec la société CIRIL SAS  
Avenant N° 2**

---

**HT/SD**

**DSG N° 11.471**

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 4 décembre 2009, concernant la signature d'un contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels de gestion financières avec la société CIRIL SAS,

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 février 2010, concernant la signature d'un avenant n° 1 au contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels de gestion financières avec la société CIRIL SAS,

**DECIDE**

- de signer un avenant n° 2 au contrat n° 2010/01/1384 de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels de gestion financières conclu avec la société CIRIL SAS, dont le siège social est situé 49 avenue Albert EINSTEIN à Villeurbanne (69603), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le n° 305163 040.

Cet avenant fixe la redevance trimestrielle à 2 267,01 €TTC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- d'imputer la dépense au budget communal – nature 6156 – fonction 0206.

Fait à Royan, le 24 novembre 2011

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
Le 25 novembre 2011

Pour le Député-Maire,  
et par délégation,  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD